



N° Enregistrement 1 640 603 652
N° Actes 45

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Commune d' HAVERNAS
1 RUE DE LA BASSEE
80670 HAVERNAS



Séance du : 16/02/2022

L'an deux mille vingt deux et un mercredi 16 février à 18 H 30 , le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 1 RUE DE LA BASSEE 80670 HAVERNAS sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Madani Butin

Délibération N° : 45

Nombre de votants : 8

Date de convocation du Conseil : 10/02/2022

En exercice : 9

Présent : 5

Elus présents : Madani Butin Jean-Luc, Leguay Lionel, Choquart Joelle, Domet Eric, Liné Gautier

Elus absent (s) : Petit Guillaume, Carnoy Nathalie, Bellegueille Volclair Janine , Leclerc Guillaume, (excusés)

Secrétaire de séance : Liné Gautier

Délibération approuvant le résultat de l'enquête publique du zonage d'assainissement

APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT Le conseil municipal,
VU l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales ;
VU les articles L 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
VU les articles R 123-1 et suivants du code de l'environnement ;
VU la loi sur l'eau en date du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;

CONSIDERANT que le choix du zonage des eaux usées a été fait au vu d'une étude qui prend en compte les contraintes parcellaires, la nature des sols, leur perméabilité et les systèmes d'assainissement existants ;

CONSIDERANT que l'étude avait pour objet de définir les secteurs d'assainissement collectif et de prévoir, si nécessaire, les secteurs où l'assainissement autonome individuel est imposé ;

CONSIDERANT qu'au terme des articles R 2224-8 et R 2224-9 du code général des collectivités territoriales, la commune d'Havernas a, par délibération en date du 30 juin 2021, approuvé le lancement de l'enquête publique proposant le plan de zonage des eaux usées;

L'enquête publique s'est déroulée du 18 octobre 2021 pour une durée d'un mois. Le commissaire enquêteur a, en date du 30 novembre 2021, rendu ses conclusions. Celui-ci émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage tel que présenté à l'enquête publique et émet cependant 4 recommandations.

RECOMMANDATION N° 1 :

La commune d'Havernas devra informer chaque habitant du dispositif de raccordement à prévoir pour sa parcelle assorti si possible de recommandations techniques.

RECOMMANDATION N° 2 :

La commune d'Havernas en lien avec l'agence de l'eau remettra à chaque habitation un dossier expliquant les formalités à remplir pour un dossier de demande d'aide au raccordement.

RECOMMANDATION N° 3 :

La commune d'Havernas gagnerait à organiser une ou plusieurs réunions d'information pour expliquer le déroulement et les contraintes liées aux travaux

RECOMMANDATION N° 4 :

La commune d'Havernas doit trouver avec les services de la Préfecture et le SPANC une solution provisoire pour les habitants réalisant une construction nouvelle sur la commune, de sorte qu'ils n'investissent pas à fonds perdus dans un dispositif complet d'assainissement autonome avant le branchement au réseau collectif dans l'hypothèse où le projet serait validé

CONSIDERANT que, la commune s'engage à satisfaire toutes les recommandations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. D'APPROUVER les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés au dossier.
2. D'INFORMER que conformément à l'article R 153-21 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois.
3. D'INFORMER que le zonage d'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public
 - à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
 - sur le site de la Mairie
 - à la préfecture.
4. DE DONNER POUVOIR au maire pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.
5. DE DIRE que le présent zonage d'assainissement sera annexé au PLUI.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire le : 17/02/2022

Reçu en Préfecture : 19/02/2022

Publié ou notifié : 17/02/2022

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, 16/02/2022

Le maire : Madani Butin Jean-Luc

